



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

2011 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 19

RÉGION MAISONNEUVE  
SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

**Amarrage dans les écluses de navires de longueur jusqu'à 150 mètres en utilisant des amarres souples**

Aux écluses canadiennes, lors de l'amarrage d'un navire d'une longueur allant jusqu'à 150 mètres en utilisant des amarres souples, les amarres n° 2 et n° 1 seront placées sur les bollards seulement **après** que le navire se soit arrêté à sa position finale d'amarrage. La tension sur les amarres devra être prise seulement après que l'éclusier en ait donné le signal et lorsque les amarreurs seront derrière la deuxième ligne jaune. Le même processus s'appliquera pour les amarres n° 3 et n° 4.

Il est important que le navire s'assure que les amarres souples utilisées à l'amarrage dans l'écluse soient les mêmes que celles approuvées par l'inspecteur de la Voie maritime et qu'elles soient dans un bon état (aucun toron coupé ou section de d'amarre brûlée par la friction).

Région Maisonneuve  
Le 15 novembre 2011

---

**The St. Lawrence Seaway Management Corporation**  
**Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

**Région Maisonneuve**  
151, rue de l'Écluse  
St-Lambert, Québec  
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

**Niagara Region**  
508 Glendale Avenue  
P.O. Box 370  
St-Catharines, Ontario  
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721